

# SNUDI-FO SECTION DU VAL D'OISE

Décembre 2014

L'ECOLE PUBLIQUE LAIQUE du Val d'Oise

N° 159

imprimé au siège de l'Union Départementale Force Ouvrière 95

ORGANE DU SYNDICAT NATIONAL UNIFIE DES INSTITUTEURS ET PROFESSEURS D'ECOLES FORCE OUVRIERE

# Résultats des élections professionnelles : un succès pour FO ! Merci à tous !

Au niveau national, le résultat des élections au Comité Technique Ministériel de l'Education Nationale donne 13,58 % des suffrages pour la FNEC FP FO, soit une progression de 3,5 points par rapport aux dernières élections professionnelles d'octobre 2011. FO obtient donc un 2e siège au Comité Technique Ministériel. A la Commission Administrative Paritaire Nationale des professeurs des écoles, le SNUDI FO progresse de 4 points et obtient 13,4% des voix. Ce sont des milliers de voix qui se sont tournées vers FO.

Au niveau de l'Académie de Versailles (Comité Technique Académique) FO obtient 4278 voix (soit plus de 1100 voix supplémentaires par rapport à 2011). FO passe de 12,5% à 16,55% et gagne un 2e siège au CTA. FO confirme sa 2ème place sur l'académie.

Au niveau du Val d'Oise, la FNEC FP FO prend la 2<sup>e</sup> place en obtenant 15,82% (+ 4,04 points) et gagne un 2e siège au CTSD (carte scolaire, postes et moyens sur le Val d'Oise). Avec 306 voix à la CAPD du Val d'Oise, le SNUDI FO 95 obtient 103 voix de plus qu'en 2011 et progresse de 4,3 points (presque 12 % des voix). Il consolide ainsi son siège.

Le SNUDI FO 95 remercie les enseignants du primaire du Val d'Oise qui ont voté FO et qui ont fait voter FO.

Par ailleurs, FO renforce sa 1<sup>e</sup> place dans la Fonction Publique de l'Etat et progresse dans l'ensemble de la Fonction Publique.

Dans tous les départements, la nette progression du vote FO est un mandat pour poursuivre la bataille pour l'abrogation des décrets Peillon/Hamon. Les progrès du vote FO nous donnent une responsabilité et renforcent la légitimité de nos revendications. Ainsi, vous trouverez en pages 2 et 3 la lettre ouverte à la ministre (issue de la conférence nationale du 19 novembre) à faire signer massivement par tous : enseignants, personnels municipaux, parents d'élèves. FO a pris l'initiative de réunir de nouveau les fédérations syndicales le 15 décembre sur la question des rythmes scolaires

Pour finir, au-delà de ce succès électoral ponctuel, l'outil permanent pour la défense des revendications individuelles et collectives des salariés reste **le syndicat qu'il s'agit de renforcer en termes d'adhésions**. Le SNUDI FO 95 a développé d'environ 20% le nombre de ses adhérents cette année. Il s'agit donc de poursuivre dans cette dynamique.

Vous trouverez un bulletin d'adhésion 2015 en page 4 (les collègues nouvellement syndiqués depuis septembre 2014 pour l'année scolaire n'ont bien sûr pas à nous le renvoyer). Adhérez et faites adhérer au SNUDI FO! Bonnes fêtes de fin d'année.

Vincent Sermet Secrétaire départemental



Déposé le 17/12/2014

#### **SOMMAIRE**

**P1-** éditorial « spécial élections professionnelles »

**P2/3-** lettre ouverte à la ministre

**P4**- bulletin d'adhésion 2015

Union Départementale Force Ouvrière - SNUDI FO 38 rue d'Eragny 95310 Saint Ouen L'Aumône Tél. : 01 30 32 83 85 ou 06 81 12 76 30 Fax : 01 34 22 03 18 Email : snudi.95@free.fr<sup>1</sup>

Site: www.snudifo95.com N°CPPAP: 0218 5 06482 Directeur de la Publication: Vincent Sermet



# Rythmes scolaires





#### Madame la Ministre,

Vous avez reçu le 19 novembre une délégation mandatée par la Conférence nationale pour l'abrogation des décrets Peillon/Hamon instituant la réforme des nouveaux rythmes scolaires, organisée à l'initiative du SNUDI-FO avec le soutien des fédérations FO des personnels de l'Education nationale et territoriaux, la participation du syndicat CGT Educ'action et un message de la CGT services publics.

250 délégués enseignants et territoriaux participant à cette conférence venus de tous les départements, ont établi l'état des lieux précis des conséquences de la réforme des rythmes scolaires généralisée depuis septembre dernier. Il est saisissant : la situation est alarmante !

#### La situation est alarmante

Madame la Ministre : la réalité est crue ! Elle va à l'encontre de toutes vos déclarations d'autosatisfaction qui procèdent d'une volonté d'imposer la loi du silence sur les enseignants, sur les personnels territoriaux, mais aussi sur les familles et les élus locaux.

La réalité, c'est que pour tous les personnels, cette réforme entraîne une augmentation de l'amplitude hebdomadaire du temps de travail, la dégradation de leurs conditions de travail, la remise en cause de la gratuité de l'école, de l'égalité d'accès à l'instruction, des règles de sécurité et du respect de la laïcité.

La réalité à laquelle sont confrontés les personnels, c'est le désordre, la confusion scolaire/péri scolaire qui occasionne une perte de repère des élèves, la réquisition des salles de classe et des salles de maître par les mairies qui expulse les PE des locaux et la mutualisation d'office du matériel pédagogique, les refus de temps partiel, la dégradation de l'entretien des locaux scolaires, l'affectation des ATSEM aux animations... et une augmentation de leurs frais professionnels alors que les salaires sont bloqués.

La réalité c'est que cette réforme entraîne pour tous les élèves une plus grande fatigue, réduisant d'autant leurs capacités d'attention et de concentration pour les apprentissages scolaires. La réalité c'est le stress et l'inquiétude des parents d'élèves confrontés à des horaires incohérents et à des enfants perturbés.

## Contrairement à ce que vous affirmez...

Madame la Ministre, contrairement à vos affirmations, cette réforme conduit à la disparition des enseignements artistiques et sportifs de l'école publique qui étaient dispensés à tous les élèves.

Contrairement à ce que vous affirmez, cette réforme a conduit à des départs massifs des élèves de l'école publique vers l'école privée pour laquelle cette réforme n'est pas imposée.

Contrairement à ce que vous affirmez, cette réforme conduit à placer les personnels et l'école publique sous la tutelle des collectivités territoriales, notamment pour les horaires. Elle s'inscrit totalement dans la loi de Refondation de l'école et la mise en œuvre de la réforme territoriale.

Contrairement à ce que vous affirmez, cette réforme remet en cause les statuts des personnels comme en témoigne la publication du décret n° 2014-942 du 20 août 2014 instaurant la flexibilité et l'annualisation du temps d'enseignement des PE, sans garantie de récupération.

.../...

FNEC FP-FO 6/8, rue Gaon Lauriau 93513 MONTREUIL CEDEX SNUDI-FO
6/8, rue Gaston Lauriau
93513 MONTREUIL CEDEX
snudi@fo-fnecfp.fr

FSPS-FO 153/155, rue de Rome 75017 PARIS fo.territoriaux@fosps.fr .../...

Contrairement à ce que vous affirmez, cette réforme conduit à un véritable saccage des principes républicains d'égalité de traitement et de gratuité de l'école publique.

Si vous persistiez dans les orientations actuelles, la situation ne peut qu'empirer en conséquence des orientations de réduction des dépenses publiques décidées par l'Etat et les collectivités territoriales.

## « On n'en peut plus, on en a assez. Il faut que ça cesse! »

Madame la Ministre, il faut que cela s'arrête. Les personnels clament haut et fort « On n'en peut plus, on en a assez. Il faut que ça cesse ! ». L'application des décrets Peillon-Hamon doit être suspendue, ces décrets doivent être abrogés.

C'est cette situation que la délégation de notre Conférence nationale vous a exposée dans le détail en multipliant les exemples. Votre directeur de Cabinet s'est engagé à examiner plusieurs des situations exposées. Mais sur le fond, vous avez confirmé et maintenu la poursuite de la réforme.

#### Nous ne pouvons l'accepter.

Nous refusons la poursuite des dégâts et le désastre qui se prépare.

Vous ne nous laissez d'autre choix que de reprendre et poursuivre la mobilisation générale, y compris par la grève si nécessaire pour vous contraindre à regarder la réalité et stopper la réforme des rythmes.

Paris, le 19 novembre 2014

La Conférence nationale a décidé de communiquer cette lettre ouverte pour information aux associations d'élus, elle a décidé de soumettre cette lettre publique à la signature de tous les personnels, enseignants et territoriaux, et des parents d'élèves.

NOM	Prénom	Ecole	Qualité	Signature

fo.territoriaux@fosps.fr

## **BULLETIN D'ADHESION AU SNUDI - FO 95**





N	NOM: date de naissance ://													
Adresse personnelle :														
<u>Tel</u> . fixe :														
(en cas de non réception de nos informations par courriel, n'hésitez pas à nous envoyer un mail afin que nous corrigions votre adresse)														
Nom et commune de l'école :														
Fonction (entourez): Instit PE / directeur – adjoint / retraité(e) / EVS-AVS <u>Echelon</u> :														
Type de poste : élém / mat / mat élém / adj spé option / psy / brig / zil / PEMF / autre :														
A: TEMPS COMPLET - TEMPS PARTIEL 80% - TEMPS PARTIEL 75% - TEMPS PARTIEL 50% -														
66% DU MONTANT DE LA COTISATION SONT DEDUCTIBLES DE VOS IMPOTS														
OU DONNENT DROIT A UN CREDIT D'IMPOT.														
		Ech 1	Ech 3	Ech 4	Ech 5	Ech 6	Ech 7	Ech 8	Ech 9	Ech 10	Ech 11			
	INSTIT.				130 €			149€	158 €	168 €	180 €			
	P.E.	100	139 €	147 €				183 €	192 €	203 €	220 €			
	P.E. HC				230 €	245 €	259 €							
						_								
	RETRAITE 90 € Supplément de cotisation													
AVS/EVS							IRECT. CLASSE UNIQUE +11€							
							RASED /CLIS / IMF / IME				DIRECT. 2 A 4 CLASSES +16€  DIRECT. 5 A 9 CLASSES +18€			
MASTER PES 50% EN CLASSE				30 € 100 €						DIRECT. 5 A 9 CLASSES + 18 €  DIRECT. 10 CLASSES ET + 20 €				
	N.B : Cotisation réduite au prorata pour les temps partiels										. 20 C			
	11.0 . 001	Sation	- Cuulte t	au pro	rata pou		ps partiers	•						
			TOU'	TE NO	<u>OUVEL</u>	LE ADE	<u>IESION I</u>	EST VAL	ABLE U	N AN ( d	<u>e date à d</u>	<u>ate)</u>		
<u>v</u>	ous pouv													
•							n précisant					s mois de r	orélèvement à	
• En plusieurs fois : établir les chèques (10 maximum) à l'ordre du SNUDI-FO en précisant au verso les mois de prélèvement à partir de janvier 2015 et jusqu'à décembre 2015.														
Ce bulletin est à transmettre, avec le  ou les chèques, au délégué du SNUDI-FO ou à renvoyer à : Union Départementale Force Ouvrière SNUDI-FO 38 rue d'Eragny 95310 Saint Ouen l'Aumône														
Tél: 01 30 32 83 85 ou 06 81 12 76 30 Mail.: <u>snudi.95@free.fr</u> / <u>95snudifo@gmail.com</u>														
2015 - Nombre de versements : Banque :														
		Vers	. 1 Ver	s. 2	Vers. 3	Vers. 4	Vers. 5	Vers. 6	Vers. 7	Vers. 8	Vers, 9	Vers, 10		
	Montant													
	Chèque N°													
	Mois de orélèvement													

Date: signature: